

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 11 MAI A DIX-NEUF HEURES,

Date de la convocation du C. C. A. S. : 5 MAI 2023

Date et heure du C.C.A.S. : 11 MAI 2023 à 19h

Lieu du C.C.A.S. : Mairie

Présidente de séance : Mme Marie-Laure EVAIN

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 9

Nombre de membres du conseil d'administration présents : 5

Nombre de membres du conseil d'administration représentés : 1

Nombre de membres du conseil d'administration absents : 4

Nombre de votants : 6

PRÉSENTS : Mmes Marie-Laure EVAIN, Hélène PINSON, Dominique CHARGÉ, Aline DURAND, et M. PERRIGUEY Lionel

ABSENTS EXCUSÉS : M. Emmanuel TERRIEN, Mme Nathalie ATHIMON et M. Pierre-Alain ORIOT

REPRÉSENTÉ : M. Eric MARTIAL donne pouvoir à Mme Marie-Laure EVAIN

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23/03/2023

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 23 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Suivi des dossiers en cours :

✓ Exposé du dossier de Mme L EB à l'assemblée :

Mme a déjà été suivie par le CCAS et ce, entre 2012 et 2019.

Elle a fait une demande d'aide financière auprès de l'EDS qui nous a transmis un rapport et une demande d'aide alimentaire. Sa situation budgétaire est très fragile, Mme est en incapacité de reprendre une activité en raison de son état de santé. Une évolution favorable est pour l'instant peu envisageable. D'autre part, elle est en attente d'une décision définitive de la commission de surendettement (a déjà un historique et a déjà bénéficié de précédentes mesures).

Décision favorable à la remise de 3 bons alimentaires d'une valeur de 60 euros.

✓ Repas/colis des aînés :

Date repas : vendredi 26 mai.

Voici le retour des coupons réponses :

80 personnes dont 15 de la résidence du Verger sont inscrites au repas,

106 personnes pour les colis dont 48 personnes de la résidence du verger.

COLIS

Distribution du 7 juin à 14h45 à la résidence du Verger :

Quelques jeunes se sont inscrits pour y participer, en attente du nombre définitif.

3 représentants du CCAS seront présents : Aline DURAND, Dominique CHARGE et Marie-Laure EVAIN

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023

Retrait en mairie le vendredi 16 juin de 10h30 à 12h :

Un calendrier des différentes animations sera proposé sur le dernier trimestre 2023 afin d'annoncer les événements aux personnes qui viennent retirer leur colis et susciter l'échange sur leurs attentes.

3) Appel de Fonds 2023-FSL

La loi du 13 août 2004 a institué la mise en place d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans chaque département à compter du 1^{er} janvier 2005. Le FSL accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Concrètement, cela concerne les dépenses relatives à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement), et celles relatives à son occupation (dettes de loyers charges comprises, factures d'énergies, d'eau et de téléphone).

Jusqu'à la fin de l'année 2016, le département de Loire-Atlantique assurait le pilotage et la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement avec les contributions volontaires des partenaires du FSL, notamment les communes.

Par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016 et en accord par les possibilités offertes par la loi Notre du 7 août 2015, la gestion du Fonds de Solidarité Logement a été transférée, pour le territoire métropolitain, du Conseil départemental de Loire Atlantique vers Nantes Métropole. Le dispositif est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017 sans rupture pour les bénéficiaires.

Dans la continuité des présentations faites en 2016 aux communes de Nantes Métropole, l'année 2017 a été une année de transition permettant d'analyser le dispositif avec l'ensemble des parties-prenantes, en vue, le cas échéant de faire évoluer les conditions de mise en œuvre de cet outil en soutien aux politiques métropolitaines, en particulier celles de l'habitat.

Une réunion des DGS sur les compétences sociales nouvellement transférées a permis d'initier ce travail qui se poursuit avec la mise en place d'un groupe de travail. Pour autant, et afin de garantir les moyens du Fonds de Solidarité Logement pour cette année, Madame la Vice-présidente en charge des solidarités et des parcours de vie de Nantes Métropole sollicite la participation financière du C.C.A.S. de Mauves sur Loire pour l'appel de fonds 2022 ainsi calculé est de 860€.

A titre indicatif, en 2022, 1 ménage a pu bénéficier d'un accompagnement

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de verser au Fonds de Solidarité pour le Logement la somme de **860 €** au titre de la participation 2023 ;
- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023 du C.C.A.S. à l'article 6558.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023

4) Aides aux activités sportives et culturelles

VU les demandes, le CCAS s'engage dans l'attribution d'une aide aux activités sportives, culturelles et de loisirs pour les enfants âgés de 5 à 18 ans, considérés à charge au sens des prestations familiales. Le quotient familial est le repère qui permet d'attribuer l'aide. L'attribution de l'aide et son montant sont conditionnés au niveau du quotient familial

Pour la saison 2023-2024, il est proposé aux Membres du Conseil d'Administration du CCAS de modifier la dernière tranche de quotient qui devient : « QF compris entre 501€ à 800€ » et d'attribuer une participation unique de :

- Pour les QF inférieurs ou égaux à 350€ : 80 €
- Pour les QF compris entre 351€ à 500€ : 50 €
- Pour les QF compris entre 501€ à 800€ : 30 €

Les dossiers de demande devront être adressés au CCAS entre le 01/09/2023 et la date de clôture des inscriptions par les associations. Les demandeurs devront obligatoirement fournir :

- Le dernier avis d'imposition
- Le dernier justificatif de situation de la CAF
- L'attestation d'adhésion délivrée par l'association malvienne ou limitrophe si l'activité n'existe pas à Mauves-sur-Loire, (mentionnant nom, prénom, âge, activité, montant de la cotisation restant à charge et payé par la famille)

Si le demandeur répond aux conditions d'attribution, le CCAS attribuera la participation correspondante susvisée « activités sportives, culturelles et de loisirs », dans la limite du montant restant à la charge du demandeur après déduction des autres aides auxquelles il est éligible : CAF, Etat, Région, Département, Comité d'Entreprise... L'aide sera versée à la famille.

Si le CCAS a connaissance d'une aide qui n'aurait pas été déclarée par le demandeur, il pourra retirer sa décision d'attribution dans les formes prescrites par les textes ou réduire d'autant la somme attribuée en cas de bonne foi avérée.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter les conditions d'attribution et les modalités d'inscription d'aide aux sports et loisirs.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention unique par enfant pour chaque demandeur rentrant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Pour la saison 2023-2024, il est proposé aux Membres du Conseil d'Administration du CCAS de modifier la dernière tranche de quotient qui devient : « QF compris entre 501€ à 800€ » et d'attribuer une participation unique de :

- Pour les QF inférieurs ou égaux à 350€ : 80 €
- Pour les QF compris entre 351€ à 500€ : 50 €
- Pour les QF compris entre 501€ à 800€ : 30 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention unique par enfant pour chaque demandeur rentrant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023

5) Retour opérations toutes pompes dehors

La benne contenant les chaussures étant pleine, les chiffres à venir seront certainement très favorables.

6) Veille sociale

A ce jour, 18 inscriptions sur le registre contre 26 l'an dernier.

7) Projets intergénérationnels

2 ANIMATIONS sont prévues avant l'été :

Atelier jardinage, initialement prévu le 9 mai-12h30-13h45 à l'accueil périscolaire est reporté au 15 mai

Atelier école d'autrefois le 6 juin à 15h à la bibliothèque

Cathy PEAN, en charge de ce projet, souhaite proposer régulièrement des ateliers intergénérationnels sur l'année 2023 au sein de la bibliothèque.

8) Semaine bleue

Le CLIC organise, pour les séniors des 4 communes, un spectacle qui, cette année, aura lieu à Carquefou, le lundi 2 octobre, salle à confirmer.

Sur Mauves, est prévu un atelier : « Gestes au 1ers secours », 2 sessions sont prévues si suffisamment d'inscrits, un en matinée et un second en après- midi. Harmonie Mutuelle a demandé un devis auprès de la protection civile, le coût est de 300 euros la séance. Harmonie propose de financer une séance et la collectivité se chargera de la seconde.

Date annoncée : vendredi 6 octobre, salle CADOU

9) Questions et informations diverses

Lionel PERRIGUEY informe de la mise en place d'une cantine solidaire au sein de l'association « Pain Partagé ». Léa DIDIER, référente, propose de cuisiner les produits non distribués et ouvre cette cantine à tous, moyennant une participation libre.

Lionel PERRIGUEY va mettre en relation le CCAS et Léa DIDIER.

Point sur les logements sociaux :

Karine GUERIN informe que les commissions d'attribution pour les logements du clos de la Marchandière se finalisent.

Elle informe également que 3 logements de type T4 (maisons) situés impasse Haute Rive seront livrés fin d'année. La pré sélection a déjà débuté pour le contingent préfecture et est en cours pour le contingent mairie. Le 3^{ème} contingent Action Logement est géré par leur service.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023

Calendrier numérique de la rentrée :

ASEPT :

Ateliers : Le vendredi de 10h à 12h, à partir du 6 octobre et ce, pour 10 séances salle du Conseil Municipal.

« Pique de rappel » pour les anciens bénéficiaires : de 9h à 10h et Café.Com (échanges/débat autour du numérique) de 10h à 12h, ouvert à tous le jeudi 28 septembre salle du Conseil Municipal.

RAPPEL du projet dans le cadre de la stratégie pauvreté

Permettre à des personnes isolées financièrement et socialement de s'octroyer un moment d'échanges, de plaisir et de partage. L'idée est également de créer du lien autour de thèmes d'actualité comme l'alimentation, le bien-être et l'énergie, mais aussi de leur redonner confiance, de gagner ou re-gagner en estime de soi, de sortir de l'isolement.

Cette action s'adresse aux familles monoparentales et/ou public ayant un quotient inférieur à 800 euros, habitant à Mauve S/Loire.

Deux types d'ateliers sont prévus:

Atelier estime de soi et bien-être : coiffure et soin visage

L'atelier Bien-être est réalisé en collaboration avec l'association REGAR'TS. Une socio-coiffeuse et une socio-esthéticienne interviennent.

Les services proposés : coupe-brushing/soin du visage-soin mains-soin des pieds.

Une salle (intimiste) est à prévoir, avec un point d'eau : possibilité de mise à disposition d'une salle municipale, salle Magnolia, à confirmer, en fonction de l'accessibilité en raison des travaux du centre-bourg.

Pré-inscriptions à prévoir pour anticiper le choix de faire un atelier sur une demi-journée ou une journée. Le détail des services sera précisé sur le coupon d'inscription.

Ateliers éco cuisine, éco numérique et éco énergétique

Les ateliers sont réalisés en collaboration avec l'association CLCV (Union Locale CLCV Métropole Nantaise) qui remplace du pain sur la planche :

- 1 conférence autour de l'alimentation « Manger sain à petit prix » : comprendre l'impact de l'alimentation sur sa santé tout en s'amusant. Échanges sur les pratiques alimentaires et le mode de consommation et apports d'astuces et d'informations pour adopter un mode de vie plus sain et plus adapté au petit budget.
- 1 atelier précarité numérique de 2h : comprendre sa facture, son forfait, adapter ses usages et renégocier son contrat téléphonie et internet sans se priver.
- 1 atelier précarité énergétique de 2h : décrypter ses factures énergies, comprendre les contrats, les offres tarifaires et réduire sa facture sans se priver.

Planning prévisionnel d'octobre à décembre 2023.

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023



Prochaine réunion : MARDI 4 JUILLET 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

CONFIDENTIEL

Procès-verbal de la séance du CCAS du 11 MAI 2023

Fait à Mauves-sur-Loire, le 11 mai 2023

Le secrétaire de séance, Aline DURAND



NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
TERRIEN	Emmanuel	Maire, président du C.C.A.S	Absent excusé
EVAIN	Marie-Laure	2 ^{ème} maire adjointe, vice-présidente du CCAS	
CHARGÉ	Dominique	Conseillère municipale	
MARTIAL	Eric	Conseiller municipal	Donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN
PINSON	Hélène	Conseillère municipale	
DURAND	Aline	Représentante des associations de retraités	
ATHIMON	Nathalie	Représentante de la MSA	Absente excusée
PERRIGUEY	Lionel	Représentant des personnes handicapées	
ORIoT	Pierre-Alain	Représentant de l'U.D.A.F.	Absent excusé

